



## Esprit du colloque

L'Association Internationale de Recherche en Management Public (AIRMAP) regroupe des institutions ainsi que des chercheurs français et étrangers spécialisés dans les domaines du management public et de l'action publique. Lieu d'échange entre les milieux universitaires et les acteurs de l'action publique, l'AIRMAP est aussi un lieu d'exploration d'idées, d'instruments et de pratiques novatrices.

Le 9<sup>ème</sup> colloque de l'AIRMAP, qui se déroulera à l'Institut Montpellier Management les 28 et 29 mai 2020, aura pour thème « **L'entrepreneuriat : quels défis du management public ?** »

L'AIRMAP invite les communautés des sciences de gestion et des sciences sociales à présenter autour de cette question ou des thématiques traditionnelles du management public (marketing territorial, finance publique, gouvernance des établissements éducatifs, des établissements de santé, histoire des administrations, gestion des collectivités et territoire, gestion du tourisme, gestion de la sécurité, logistique, système d'information et e-administration) :

- des communications théoriques ;
- des travaux d'enquêtes de terrain ;
- des exposés sur de nouveaux instruments opérationnels, méthodes et diagnostics.

Le colloque est soucieux de mettre en valeur notamment :

- le pluralisme des approches méthodologiques, conceptuelles et empiriques ;
- les diagnostics fondés sur des enquêtes de terrain locales et comparatives ;
- les nouveautés des démarches opérationnelles ;
- le dynamisme des jeunes chercheurs.

## Le thème : L'entrepreneuriat : quels défis pour le management public ?

Le New Public Management est un mode de management public qui emprunte des méthodes et outils du secteur privé, basés sur la recherche de la performance et de résultats (Osborne et Gaebler, 1992). Son déploiement, qui sous-tend, à partir des années quatre-vingt, le mouvement international des politiques de réforme administrative, doit favoriser le passage d'une culture bureaucratique, caractéristique des administrations et jugée dysfonctionnelle, à une culture entrepreneuriale caractérisée par l'innovation, la proactivité, et la propension à prendre des risques (Miller, 1983). Les gestionnaires publics, ainsi mis à l'épreuve des résultats (Mazouz et al., 2015), sont amenés à mettre en œuvre des pratiques et des processus qui permettent de développer un service public de qualité créateur de valeur publique. Mais sont-ils pour autant en capacité d'adopter une posture entrepreneuriale ?

Les gestionnaires publics sont en effet confrontés à des tensions entre des dispositifs et des processus qui mettent l'accent sur les résultats, selon une logique managériale, et des instruments qui encadrent les règles et les moyens, dans une logique bureaucratique. Ces tensions peuvent constituer des freins à l'adoption d'innovations dans le secteur public, en d'autres termes à l'entrepreneuriat public défini par

Roberts (1992, p.56) comme « *la génération d'une idée nouvelle ou innovante et la conceptualisation et l'implémentation d'une idée innovante dans les pratiques du secteur public* ». Faut-il alors miser sur l'innovation organisationnelle afin d'améliorer les résultats d'une administration « saisie par le design » (Coblence et Pallez, 2015) et en quête de légitimité ? Quels sont les types d'innovations publiques (Windrum, 2008) ? Quels sont les déterminants et les freins à l'innovation publique (Boukamel et Emery, 2018) et à leur diffusion ? Comment développer une relation co-créative productive entre l'Etat et les citoyens ? Comment se déroule le processus d'innovation dans le secteur public ? Voilà autant de questions centrales au cœur de la mutation des organisations publiques. Le rôle des fonctionnaires et/ou des décideurs politiques (Bernier et Hafsi, 2002) dans le portage d'une innovation fait-il d'eux des entrepreneurs institutionnels (Lawrence et al., 2010) qui conçoivent et développent de nouveaux cadres de l'action collective ? Les écrits de ce 9<sup>ème</sup> colloque de l'AIRMAP doivent permettre de mieux comprendre les enjeux, la nature des innovations, et les différents rôles des acteurs dans les processus innovants.

Dès 1996, les Premières rencontres « Ville Management » faisaient émerger des questionnements proches, ceux du maire entrepreneur. Il s'agissait d'identifier les entrepreneurs publics, autrement dit les acteurs publics porteurs d'un projet ou d'une démarche innovante au sein d'une organisation publique ou politique (Brénac et al., 1987). Selon Le Duff et Orange (1996, p. 36), ce maire entrepreneur n'est pas seulement un manager ; il se distingue par « *sa capacité à changer le visage de la ville dans la mise en œuvre des grandes ambitions* ». Nobile et Husson (2017) soulignent pour leur part que l'orientation entrepreneuriale des collectivités territoriales est enrichie d'une dimension sociale. Les mutations du contexte institutionnel ont conduit les collectivités territoriales, largement engagées dans la modernisation du secteur public, à développer des innovations managériales. Ces innovations peuvent être portées par l'entrepreneur politique, individu (fonctionnaire, homme politique, élu) qui remet en cause l'ordre établi et/ou les valeurs dominantes, et qui joue un rôle innovant et structurant au sein de son organisation (Attarça et Lassalle-de Salins, 2013).

Cette logique entrepreneuriale touche toutes les organisations publiques. L'Université entrepreneuriale (Etzkowitz, et al., 2000 ; Clark, 1998), autrement dit, l'Université à l'heure du New Public Management, en est l'illustration. Dans un contexte de compétition mondiale, l'Université se doit désormais d'être innovatrice, proactive et sensible aux besoins des différentes parties prenantes concernées (Leroux et Pupion, 2012), en développant des stratégies et discours adaptés. En filigrane, c'est la responsabilité sociétale de l'Université, enracinée localement et soucieuse du développement territorial, qui est évoquée. Les questionnements relatifs à l'Université entrepreneuriale, visent à intégrer la question du développement économique au cœur des activités académiques, de la gouvernance, du pilotage et du financement des universités. La proximité de l'Université avec l'entrepreneuriat peut être envisagée à travers l'accompagnement des étudiants porteurs d'un projet d'entreprise, nouveau défi pour l'Université (Matt et Schaeffer, 2018). Les politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche depuis une vingtaine d'années ont en effet incité les universités à s'impliquer dans l'écosystème entrepreneurial (Stam and Spigel, 2017 ; Isenberg, 2011 ; Spilling, 1996) territorial à travers l'évolution de leur statut, des injonctions à introduire l'entrepreneuriat dans les programmes de formation et leur soutien à l'entrepreneuriat via plusieurs dispositifs : les incubateurs académiques, les PEPITE, le D2E, ou encore le renforcement de l'articulation incubateurs/SATT. Ces dispositifs s'ajoutent à une multiplicité de dispositifs qui caractérise les politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat. Ces politiques se fondent sur la croyance qu'un support public de l'entrepreneuriat favorise la croissance économique, la création d'emplois, en particulier à l'échelle territoriale, et renforce la compétitivité internationale (Audretsch et Beckmann, 2007). Mais le manque d'efficacité de ces politiques publiques a pu être pointé du doigt (Acs et al., 2016 ; Arshed et al., 2014).

Des relais territoriaux de ces politiques apparaissent donc comme nécessaires. D'autant que les leaders publics, qui vont promouvoir l'entrepreneuriat et les entrepreneurs, semblent être des acteurs déterminants d'un écosystème entrepreneurial performant, acteurs parmi lesquels il est possible de ranger les collectivités territoriales. Celles-ci ont créé sur leur territoire des structures dédiées à l'accompagnement des créateurs d'entreprise (incubateurs, pépinières, centres de transfert de l'innovation...).

L'objet de ce colloque AIRMAP 2020 est de dresser un état des lieux et des perspectives pour mieux comprendre comment l'entrepreneuriat peut permettre au management public de se réinventer sans se perdre.

Afin d'alimenter la réflexion sur cette voie, le 9<sup>ème</sup> colloque AIRMAP invite à éclairer les questions suivantes :

L'entrepreneuriat dans le secteur public est-il possible?

Quels sont les processus mis en œuvre pour implémenter une innovation dans le secteur public ?

Les acteurs sont-ils en mesure de porter une innovation dans le secteur public ?

Quelle est la pertinence, l'utilité de la figure de l'entrepreneuriat dans le secteur public pour étudier un processus d'innovation ?

Des processus d'hybridation des dispositifs déployés permettent-ils d'incorporer et contextualiser les nouveaux outils au sein des pratiques existantes des organisations publiques?

Les normes, modèles et valeurs du secteur public impactent-ils la substance et la forme de l'innovation?

Les politiques de soutien à l'entrepreneuriat sont-elles désirables et efficaces ?

En quoi la fabrique des politiques publiques est-elle aujourd'hui vue comme une co-construction entre une multiplicité d'acteurs publics et privés ?

Ces questionnements ne sont pas limitatifs, sachant que des débats sont ouverts mais les avancées, politiques, théoriques et pratiques semblent timides.

## Eléments Bibliographiques

ACS, Z.; ASTEBRO, T.; AUDRETSCH, D.; ROBINSON, D.T. (2016). "Public policy to promote entrepreneurship: a call to arms". *Small Business Economics*, n°47, pp. 35-51.

ARSHED, N.; CARTER S.; MASON, C. (2014). "The ineffectiveness of entrepreneurship policy: is policy formulation to blame?", *Small Business Economics*, n°43, pp. 639-659.

ATTARÇA M.; LASSALLE-DE SALINS, M. (2013). « Quand l'entrepreneur devient entrepreneur politique: Le cas du développement de la méthanisation agricole en France », *Revue Française de Gestion*, n°232, pp. 25-44.

AUDRETSCH, D.B.; BECKMANN, I.A.M. (2007). "From small business to entrepreneurship policy". In D. B. Audretsch, I. Grilo, & A. R. Thurik (Eds.), *Handbook of research on entrepreneurship policy* (pp. 36-53). London: Edward Elgar Publishing.

BERNIER, L.; HAFSI T. (2002). « Innovation et entrepreneurship dans la réforme du secteur public au Canada », *La Revue de l'innovation: La Revue de l'innovation dans le secteur public*, Vol.7, n°2, article 4.

BOUKAMEL O.; EMERY, Y. (2018). « Les freins culturels à l'innovation dans l'administration publique : spécificités helvétiques », *Gestion et management public*, Vol.6, n°4, pp. 25-43.

BRENAC, E.; MALLEIN, P.; TOUSSAINT, Y.; JOBERT, B.; PAYEN, G. (1987). « La contribution des entreprises publiques à l'élaboration des politiques gouvernementales : la DGT et le plan câble », *Réseaux*, Vol.5, n° 24, pp. 7-56.

CLARK, B.R. (1998). *Creating the Entrepreneurial University*. Pergamon: Oxford: IAU Press.

COBLENCÉ, E.; PALLEZ, F. (2015). « Nouvelles formes d'innovation publique, L'administration saisie par le design », *Revue Française de Gestion*, n°251, pp.97-114.

ETZKOWITZ, H.; WEBSTER, A.; GEBHARDT, C.; CANTISANO, B.R. (2000). "The future of the university and the university of the future: evolution of ivory tower to entrepreneurial paradigm", *Terra Research Policy*, n°29, pp. 313-330.

ISENBERG, D. (2011). "The entrepreneurship ecosystem strategy as a new paradigm for economic policy: Principles for cultivating entrepreneurship". Institute of International European Affairs, Dublin, Ireland.

LAWRENCE, T.; SUDDABY, R.; LECA, B. (2010). "Institutional Work: Refocusing Institutional Studies of Organization". *Journal of Management Inquiry*, Vol.20, n°1, pp.52-58.

LE DUFF, R. ; ORANGE, G. (1996). « Essai de typologie du Maire-Entrepreneur des grandes villes françaises », In *Le Maire-Entrepreneur ?*, pp. 35-69, Pau : Presses Universitaires de Pau.





- LEROUX, E.; PUPION, P.C. (2012). « Bilan social et personnel à l'épreuve de la nouvelle gouvernance des universités », *Management & Avenir*, Vol.55, no. 5, pp. 252-271.
- MATT, M., SCHAEFFER, V. (2018). "Building Entrepreneurial Ecosystems Conducive to Student Entrepreneurship: New Challenges for Universities", *Journal of Innovation Economics & Management*, n°1, pp. 9-32.
- MAZOUZ, B.; ROUSSEAU, A.; SPONEM, S. (2015). « Les gestionnaires publics à l'épreuve des résultats », *Revue Française de Gestion*, n°251, pp. 89-95.
- MILLER, D. (1983). "The correlates of entrepreneurship in three types of firms", *Management Science*, n°29, pp. 770-791.
- NOBILE, D.; HUSSON, J. (2017). « L'orientation entrepreneuriale d'une collectivité territoriale vue à travers le prisme d'une démarche d'accompagnement », *Revue Management et Avenir*, n°91, pp. 15-38.
- OSBORNE, D.; GAEBLER, T. (1992). *Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is transforming the Public Sector*, Reading, MA: Addison-Wesley.
- ROBERTS, N. (1992). "Public Entrepreneurship and Innovation", *Review of Policy Research*, Vol.11, pp. 55-74.
- SPILLING, O.R. (1996). "The entrepreneurial system: on entrepreneurship in the context of a megaevent". *Journal of Business Research*, n°36, pp.91-103.
- STAM, E.; SPIGEL, B. (2017). "Entrepreneurial Ecosystems", In Blackburn, R., De Clercq, D., Heinonen, J. & Wang, Z. (Eds) *Handbook for Entrepreneurship and Small Business*. London: SAGE.
- WINDRUM, P. (2008). "Innovation and entrepreneurship in public services", In Windrum, P. & Koch, P.M. (Eds.), *Innovation in public sector services: entrepreneurship, creativity and management*. London: Edward Elgar Publishing.

## Contribution et participation au colloque

Vous pouvez contribuer de plusieurs manières :

### 1. Présenter une communication en français ou en anglais :

Les intentions de communications doivent être envoyées avant le **31 janvier 2020**, sous forme d'un résumé de 4 500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), les enjeux du sujet, le positionnement théorique, la problématique, la méthode et les principaux résultats ainsi que quelques indications bibliographiques. Elles peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Le texte complet d'une vingtaine de pages (40 000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **15 avril 2020**.

**Normes** : MS Word, times New Roman, taille 11, simple interligne. 2,3 cm de marge à gauche ; 4,4 cm de marge à droite ; 2,5 cm en haut et 3cm en bas, et reliure 0 cm. Format papier B5 (18, 2 x 25,7). Les titres et sous-titres doivent être en gras, sur une ligne séparée, en majuscules pour les titres de 1er niveau. La page de titre doit apparaître sur une page séparée du corps du texte et indiquer : le titre de la communication, les auteurs, la personne à contacter + 5 mots clés. Pour chacun des auteurs, faire figurer sur cette page : nom, organisme ou université d'affiliation, adresse postale, téléphone, adresse électronique. Lors de l'envoi du texte complet, il est demandé aux auteurs sur la première page d'insérer un résumé (1 200 caractères au maximum) en français et en anglais au-dessus des mots clés.

Les communications proposées ne doivent pas avoir été publiées à la date de soumission. Si une soumission dans une revue est en cours lors de la proposition au Colloque, cela sera précisé en note de bas de page attachée au titre de la communication. Si, pour tout ou partie de leur contenu, les communications ont été présentées lors de colloques, conférences ou journées de recherche, cela sera aussi indiqué en note de bas de page attachée au titre de la communication, en identifiant les contextes de présentation (nature de la manifestation, lieu, date).

## 2. Organiser et piloter un atelier :

Le colloque est organisé en ateliers. L'appel à communication de chaque atelier est à envoyer à [colloque@airmap.fr](mailto:colloque@airmap.fr). Les appels des différents ateliers seront déposés sur le site sciencesconf du colloque afin que les auteurs puissent cibler leur dépôt. Les ateliers seront définitivement connus au 15 novembre.

## 3. Proposer un symposium

Il est également possible de proposer un projet de **symposium jusqu'au 3 février 2020**.

Le projet de symposium porte sur un thème en lien avec la thématique du colloque : le symposium, d'une durée d'une heure et demie accueille plusieurs intervenants qui présentent de courts exposés et échangent avec l'auditoire. L'organisateur du symposium adressera un résumé du projet de symposium et la liste des intervenants proposés pour validation par le comité scientifique à : [colloque@airmap.fr](mailto:colloque@airmap.fr)

## 4. Participer aux ateliers doctoraux :

Les intentions de communications doivent également être envoyées avant le **28 janvier 2020**, sous forme d'un résumé de 4 500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), le sujet de thèse, le projet doctoral et ses enjeux, la problématique, le positionnement théorique, la méthode et les principaux résultats d'ores et déjà obtenus.

Le texte complet d'une vingtaine de pages (40 000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **15 avril 2020**.

**Normes** : MS Word, times New Roman, taille 11, simple interligne. 2,3 cm de marge à gauche; 4,4 cm de marge à droite ; 2,5 cm en haut et 3cm en bas, et reliure 0 cm. Format papier B5 (18, 2 x 25,7). Les titres et sous-titres doivent être en gras, sur une ligne séparée, en majuscules pour les titres de 1er niveau. La page de titre doit apparaître sur une page séparée du corps du texte et indiquer : le titre de la communication, les auteurs, la personne à contacter + 5 mots clés. Pour chacun des auteurs, faire figurer sur cette page : nom, organisme ou université d'affiliation, adresse postale, téléphone, adresse électronique.

**Les intentions de communications sont à déposer sur le site du colloque :** <https://airmap2020.sciencesconf.org> (en ligne à partir du 30 novembre)

## 5. Participer au prix de thèse AIRMAP 2019 :

Comme chaque année, le colloque donnera l'occasion de récompenser la meilleure thèse soutenue dans l'année. Le Prix de la meilleure thèse AIRMAP 2019 sera décerné lors du colloque. Toutes les informations sur le règlement et la procédure de candidature sont disponibles à cette adresse : <http://www.airmap.fr/fr/activites/prix-de-these-airmap/>





## Valorisation

Plusieurs types de valorisations sont envisagés pour les communications. Après sélection par le comité scientifique du colloque, certaines communications pourront être proposées pour publication dans les revues suivantes :

- Management International (HCERES A);
- Revue de l'Entrepreneuriat (HCERES A) ;
- Gestion et Management Public (HCERES B) ;
- Gestion 2000 (HCERES C) ;
- Politiques et Management Public (HCERES C).
- Recherche et Cas en Sciences de Gestion (FNEGE 4)



Management international  
International Management  
Gestión Internacional

Revue de  
l'Entrepreneuriat

RECHERCHE ET CAS EN SCIENCES DE GESTION

**Pmp** | Politiques &  
management  
public



**AIRMAP**  
Association Internationale de  
Recherche en Management Public

9<sup>ème</sup> colloque AIRMAP, 28-29 mai 2020  
Institut Montpellier Management

[www.airmap.fr](http://www.airmap.fr)



## Calendrier, Comité scientifique, contacts

### Calendrier

<b>28 octobre 2019</b>	Diffusion de l'appel à contributions
<b>31 janvier 2020</b>	Date limite du dépôt des intentions de communication sur : <a href="https://airmap2020.sciencesconf.org">https://airmap2020.sciencesconf.org</a> (en ligne dès le 30 novembre prochain)
<b>4 février 2020</b>	Avis du comité scientifique aux auteurs
<b>15 avril 2020</b>	Dépôt des textes définitifs sur sciencesconf
<b>28-29 mai 2020</b>	Colloque AIRMAP 2020

### Comité scientifique

Charlène ARNAUD, Université de Versailles-Saint Quentin, IAE-ISM-LAREQUOI, France  
Mourad ATTARÇA, Université de Versailles-Saint Quentin, IAE-ISM-LAREQUOI, France  
Annie BARTOLI, Université de Versailles-Saint Quentin, IAE-ISM-LAREQUOI, France  
Isabelle BORIES-AZEAU, Université de Montpellier, MOMA France  
Laïd BOUZIDI, Université Jean Moulin Lyon 3, IAE Lyon, France  
David CARASSUS, Université de Pau et des Pays de l'Adour, France  
Didier CHABAUD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IAE Paris, France  
Yves CHAPPOZ, Université Jean Moulin Lyon 3, IAE Lyon-MAGELLAN, France  
Stéphanie CHATELAIN-PONROY, CNAM, France  
Heungsuk CHOI, Korea University, Corée du Sud  
Hervé CHOMIENNE, Université de Versailles-Saint Quentin, IAE-ISM-LAREQUOI, France  
Choon-Sik CHUNG, Université de KyungSung, Corée du sud  
Philippe COHARD, Université de Montpellier, MOMA, France  
Thierry CÔME, Université de Reims Champagne-Ardennes, France  
Nathalie COMMEIRAS, Université de Montpellier, France  
Jean-Marie COURRENT, Université de Montpellier, MOMA, France  
Sophie CROS, Université Le Havre Normandie, ISEL, France  
Paul CROZET, Université d'Amiens, France  
Jean DESMAZES, Université de La Rochelle, IAE La Rochelle, France  
Philippe DORBAIRE, Université de Poitiers, France  
Jérôme DUPUIS, Université de Lille, France  
Ariel EGGRICKX, Université de Montpellier, France  
Yves EMERY, Université de Lausanne, Suisse  
Jae-Ho EUN, Korean Institute of Public Administration, Corée du sud  
Christophe FAVOREU, Toulouse Business School, France  
Irène GEORGESCU, Université de Montpellier, MOMA, France  
David GLAUQUE, Université de Lausanne, Suisse  
Solange HERNANDEZ, Aix-Marseille Université, IMPGT, France  
Alfred T. HO, School of Public Affairs & Administration, University of Kansas, Etats-Unis  
David HURON, Université Côte d'Azur, IAE Nice, GRM, France  
Tobin IM, Seoul National University, Corée du sud





Robert LE DUFF, Université de Caen, NIMEC, France  
Norbert LEBRUMENT, Université Clermont Auvergne, France  
Hae-Young LEE, Université de YeungNam, Corée du sud  
Erick LEROUX, Université Paris 13, France  
Marc LEROY, Université de Reims-Champagne  
Antoine MASINGUE, Université de Valenciennes, France  
Christophe MAUREL, Université d'Angers, France  
Bachir MAZOUZ, Ecole Nationale d'Administration Publique, Québec  
Karim MESSEGHEM, Université de Montpellier, MOMA, France  
Laurence MORGANA, CNAM, France  
Gérald NARO, Université de Montpellier, MOMA, France  
Florence NOGUERA, Université Paul Valéry Montpellier 3, France  
Gérald ORANGE, Université de Rouen, NIMEC, France  
François PICHULT, Université de Liège, HEC École de gestion, Belgique  
Florent PRATLONG, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, France  
Pierre-Charles PUPION, Université de Poitiers, France  
Hae-Ok PYUN, Université d'Orléans, CRJ Pothier, Ministère de l'action et des comptes publics, France  
Madina RIVAL, CNAM, France  
Corinne ROCHETTE, Université Clermont Auvergne, France  
Gilles ROUET, Université de Versailles-Saint Quentin, IAE-ISM-LAREQUOI, France  
Sylvie SAMMUT, Université de Montpellier, MOMA, France  
Grégory SPIETH, Université d'Orléans, France  
Bruno TIBERGHIE, Aix-Marseille Université, IMPGT, France  
Jean-Marc VANDENBERGH, CAPAC, Belgique  
Pyeong Jun YU, Yonsei University, Corée du Sud  
Kwan-Jai YUN, Université de YeungNam, Corée du Sud

## Comité d'organisation

Bernard AUGE, Université de Montpellier, MOMA  
Marlène BARREDA, Université de Montpellier, IUT de Montpellier Sète  
Benjamin BENOIT, Université de Perpignan – Via Domitia  
Isabelle BORIES-AZEAU, Université de Montpellier, MOMA  
Ludivine CLOUZOT, Université de Montpellier, MOMA  
Philippe COHARD, Université de Montpellier, MOMA  
Nathalie COMMEIRAS, Université de Montpellier, IUT de Montpellier Sète  
Ariel EGGRICKX, Université de Montpellier, IUT de Montpellier Sète  
Irène GEORGESCU, Université de Montpellier, MOMA  
Florence NANDE, Université de Montpellier, IUT de Nîmes  
Gérald NARO, Université de Montpellier, MOMA  
Patrice NDIAYE, Université de Montpellier, MOMA  
Alexandre VERNHET, Université de Montpellier, MOMA

## Contact :

[colloque@airmap.fr](mailto:colloque@airmap.fr)